



Bassin Loire-Bretagne
Bassin du Cher
Affluent de la Tardes
Longueur : 55 km
Bassin versant : 440 km²
Source : BD CARTHAGE®

La VOUEIZE

Directive Cadre sur l'eau.

La directive 2000/60/CE du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire de l'eau, communément appelée Directive cadre sur l'eau (DCE) a pour objet de définir des masses d'eau, unité d'évaluation de la DCE, agrégation des tronçons élémentaires qui la compose et appartenant à une seule hydroécocorégion.

La Voueize est dans les masses d'eau « La Voueize et ses affluents depuis sa source jusqu'à Pierrefitte » (code européen FRGR1506) et « La Voueize depuis Pierrefitte jusqu'à sa confluence avec la Tardes (code européen FRGR0378).

Hydrométrie

Les débits caractéristiques de la Voueize sont mesurés à la station hydrométrique de Gouzon (code K5143110) ; Cf. *Rubrique Hydrométrie*.

Qualité

La Voueize a été affecté de plusieurs objectifs de qualité : 1 A (qualité excellente) jusqu'à Pierrefitte, 1 B (bonne qualité) jusqu'à Gouzon, 2 (qualité passable) jusqu'à Bord-Saint-Georges et 1 B (bonne qualité) jusqu'à la confluence avec la Tardes. Elle a été classée en deuxième catégorie piscicole (et ses affluents et sous-affluents) en aval du pont de la RD 55 (commune de Pierrefitte).

Il n'y a pas de point de mesure du RNB sur la Voueize. Un point complémentaire au RNB suivant un protocole Agence de l'Eau Loire-Bretagne - Conseil Général de la Creuse est situé à l'aval de Gouzon (commune de Lussat, code 57750). Toutes informations complémentaires doivent être demandées au Conseil Général de la Creuse (14, avenue Pierre Leroux, BP 17, 23000 GUERET Cedex, tél 05.55.51.46.00).

Les études menées par le Conseil Supérieur de la Pêche (CSP¹) Auvergne-Limousin et les Fédérations des AAPPMA, à la station du Réseau Hydrobiologique et Piscicole (RHP) de la Voueize à Gouzon, font état d'une situation perturbée en 1994 et 1997. Est considéré comme perturbé un état pour lequel l'abondance des espèces sensibles diminue, et celle des espèces résistantes est normale ou même plus forte que la normale ; des espèces atypiques peuvent être présentes. En 1999, l'état est jugé dégradé ; est considéré comme dégradé un état pour lequel des espèces sensibles ont disparu. L'abondance des espèces résistantes peut être plus faible que la normale. Les espèces atypiques peuvent être nombreuses et abondantes. Toutes informations complémentaires peuvent être demandées à cet organisme (CSP Auvergne-Limousin, Marmilhat, 63370 LEMPDES, tél 04.73.90.26.26).

Pour en savoir plus : « La qualité des cours d'eau en Limousin, 10 années de suivi 1997 à 2006, Exploitation des données du Système d'Évaluation de la Qualité des Eaux », Plaquette DIREN Limousin, 26 pages ; Cf. *Rubrique Qualité des eaux superficielles*.

Avec la mise en place de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), le réseau qualité devient le suivant :

¹ Devenu Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) par décret du 25 mars 2007 en application de la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006.

Réseaux de mesures de la qualité des eaux superficielles en Limousin en 2008

Code station	Localisation générale	Ancien réseau	Réseau 2008
04057730	Amont Gouzon	RHP	DCE-RCS (contrôle de surveillance)
04057750	Aval Gouzon	RCD	RCD

Réglementation

La Voueize coule dans la zone sensible du Cher qui a été délimitée par l'arrêté du 31 août 1999, modifiant l'arrêté du 23 novembre 1994, pris en application du décret n° 94-469 du 3 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnées aux articles L.372-1-1 et L.372-3 du code des communes.

Atlas des zones inondables

Un atlas des zones inondables entre Bosroger et Chambon-sur-Voueize (54,6 km) a été réalisé par SOGREAH en 2004.

Intérêt écologique et patrimonial

L'intérêt écologique de la Voueize a été confirmé par le deuxième inventaire ZNIEFF: Vallée de la Voueize (type II) à l'amont de Chambon-sur-Voueize ; *Cf. Rubrique Nature\ZNIEFF.*

Les Gorges de la Voueize (commune de Chambon-sur-Voueize) ont fait l'objet d'un site inscrit (30 juin 1992) ; dans une moindre mesure le site inscrit (10 avril 1975) du Bourg de Chambon-sur-Voueize est lié à la rivière. *Cf. Rubrique Nature\Sites.*

Parmi les affluents de la Voueize, le **Ruisseau de la Goze** (Longueur : 19 km ; Bassin versant : 79 km²) a été classé en deuxième catégorie piscicole (y compris ses affluents et sous-affluents).

Mise à jour : novembre 2008